



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

LE FESTIVAL DU COURT AU KEF

REGLEMENT

Inscription :

Le festival du Court au Kef est une initiative de l'**Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef** (ACT du Kef).

Le festival du Court au Kef se déroulera du **22 au 28 août 2016**.

L'organisation de cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel mené chaque année par les membres de l'ACT du Kef.

Article 1 – Objet :

Le festival du Court au Kef est un concours de courts-métrages ouvert à tous les passionnés d'images.

A travers la compétition, l'objectif de cette initiative est notamment de :

- Créer une vitrine exposant des courts-métrages tunisiens ;
- Stimuler la création audiovisuelle, numérique et révéler les talents ;
- Favoriser les rencontres et les échanges entre passionnés de cinéma ;
- Faciliter la diffusion et la promotion d'œuvres originales réalisées par les passionnés de cinéma en tous genres auprès du grand public ;
- Développer la créativité et l'esprit critique sur les images.

Article 2 - Participation et types de courts-métrages :

Alinéa 1

Le festival du Court au Kef est ouvert à tous les films courts réalisés à partir du 1^{er} janvier 2015.

Alinéa 2

Le festival du Cinéma du Kef est un concours gratuit et à but non lucratif.



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

Alinéa 3

Le thème et le genre (fiction, animation, documentaire, etc.) des courts-métrages présentés sont libres.

Le court-métrage doit être tout public.

Alinéa 4

Les œuvres proposées devront contenir un titre et un générique et auront une durée de quinze minutes maximum (titre et générique inclus).

Alinéa 5

Pour participer au concours, les courts-métrages devront être soumis par :

- www.wetransfer.com ou
- www.vimeo.com ou
- www.googledrive.com

Alinéa 6

Pour les films sélectionnés, chacun des auteurs devra fournir son œuvre sur les supports suivants :

- Blu-ray,
- DVD+R ou
- DVD-R.

Alinéa 7

Un même auteur-réalisateur peut présenter plusieurs courts-métrages au concours. Les œuvres pourront être alors regroupées sur le même support numérique. Dans ce cas, un formulaire d'inscription distinct sera complété pour chacun des courts-métrages.

Alinéa 8

Les films doivent être en langue arabe, tout emploi occasionnel d'une langue étrangère dans le film doit être sous-titré en langue arabe.

Un sous-titrage français est recommandé.

Article 3. - Modalités de participation

Alinéa 1

Les candidatures sont ouvertes du 4 juillet 2016 au 6 août 2016 à minuit.



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

Alinéa 2

Les candidats devront retourner le formulaire d'inscription et ce règlement dûment complétés et signés (format PDF) à l'adresse mail : fckef@actkef.org.

Alinéa 3

Les films devront être envoyés par:

- www.wetransfer.com (jusqu'à 2Go) ou
- www.vimeo.com (protégé par mot de passe) ou
- www.googledrive.com (pour les fichiers supérieurs à 2Go et inférieurs à 10Go)

Alinéa 4

Ces documents originaux (formulaire d'inscription, règlement signé et copie originale du film) devront être présentés si le film est sélectionné.

Article 4 - Processus de sélection des courts-métrages. remise des prix :

Alinéa 1

Tous les courts-métrages proposés et envoyés dans les délais fixés à l'article 3 alinéa 1 du présent règlement feront l'objet d'une première sélection par des professionnels de l'audiovisuel.

Alinéa 2

A l'issue de cette première sélection, la liste des courts-métrages retenus pour la sélection officielle et leurs dates de diffusions dans le Gouvernorat du Kef seront publiées sur le site internet de l'ACT du Kef www.actkef.org à partir du 12 août 2016.

Alinéa 3

Tous les courts-métrages retenus pour la sélection officielle seront numérotés et inscrits sur des bulletins de votes.

Alinéa 4

Tous les films retenus pour la sélection officielle seront projetés dans cinq lieux différents du Gouvernorat du Kef.

Les membres du public seront invités à sélectionner trois films de la compétition grâce aux bulletins de votes mis à leur disposition à l'issue des projections.

Le film qui aura obtenu le plus grand nombre de votes du public remportera *le Prix du Public*.



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

Alinéa 5

Un jury composé de trois professionnels du cinéma choisira parmi la sélection officielle le court-métrage qui remportera le *Prix du Festival du Court au Kef*.

Alinéa 6

Le bureau de l'ACT du Kef choisira parmi la sélection officielle le court-métrage qui remportera le *Prix de l'ACT du Kef*.

Article 5 – Droits de l'ACT du Kef :

L'ACT du Kef gardera une copie des courts métrages qui auront été sélectionnés pour **le festival du Court au Kef**.

Ces courts-métrages pourront être projetés gratuitement par l'ACT du Kef dans le cadre des activités de l'association.

Règlement lu et approuvé par le participant :

Le :

A :

Signature :